

**Arrêté n° 2025-14 portant nomination du jury du
Diplôme Universitaire / Diplôme Interuniversitaire
Magistère Aménagement 2ème année
au titre de l'année 2024-2025 semestre 1**

L'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L613-1 et L613-2 ;
Vu les décisions du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire du 06/01/2025 et du Conseil d'Administration du 06/01/2025 relatives à la création du DU/DIU Magistère Aménagement 2ème année ;
Vu l'arrêté du Recteur de l'académie de Paris portant nomination de Jean-Christophe Camart en qualité d'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en date du 19 décembre 2024 ;
Vu les Statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) du diplôme universitaire / diplôme interuniversitaire cité en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2024-2025 de :

- Jean Debie , Président
- Juliette Maulat
- Aurelien Ramos

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20/01/2025

L'administrateur provisoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Pour l'Administrateur provisoire
Par délégation
Le Directeur général des services



Julien BENINI

Jean-Christophe CAMART

L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75005 Paris

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.